

Description

Description d'un certain lot de grève du lac Duparquet en front d'une partie du rang V du canton Duparquet comté d'Abitibi, concédé au Gouvernement du Canada le 19 nov-1936 par l'Arrêté du Conseil no. 3234.

Le dit lot de grève et en eau profonde étant cette partie du lac Duparquet située dans le rang V du canton Duparquet et délimitée par les lettres A-B-C-D-A. sur le plan ci-contre, fait d'après un plan de Georges-E. Morency arpenteur géomètre en date du 15 juillet 1936 et dont le périmètre se décrit comme suit; à savoir:-

Partant d'une borne de fer marquée M-T-M-11 sur la ligne séparative des rangs V et VI du dit canton, Sud $19^{\circ}46'$ Ouest-6225.6 pieds à une autre borne en fer marquée R.E.J.E.L.; de là Sud $23^{\circ}57'$ Est-2746 pieds au coin Nord-Est du dit lot, sur la rive Nord-Est du lac Duparquet; de là successivement, Sud $21^{\circ}30'$ Ouest-90 pieds; Nord $71^{\circ}17'$ Ouest-60 pieds; Nord $21^{\circ}30'$ Est-90 pieds jusqu'à la rive Nord-Est du dit lac; de là vers le Sud-Est, suivant les sinuosités de la dite rive, jusqu'au coin Nord-Est du dit lot.

Le lot de grève et en eau profonde ci-dessus décrit contient en superficie 5400 pieds carrés ou 0.12 d'acre.

Les directions données sont astronomiques et les distances et superficies sont exprimées en mesures anglaises.